Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

ACHATS DE L'ÉTAT

L'État de Vaud mise sur les achats groupés et le réemploi pour mieux maîtriser ses dépenses

Le Conseil d'État renforce la coordination des achats de l'administration cantonale pour mieux maîtriser les dépenses publiques. Sous réserve de l'accord de la Commission des finances du Grand Conseil, il accorde un crédit d'étude de 395'000 francs destiné à préparer la deuxième phase de la Réforme des achats (RefA II). Après une première phase de réforme ayant permis de réaliser 32 millions de francs d'économies cumulées à fin 2025, les nouvelles mesures visent à développer les achats groupés et à améliorer le suivi des dépenses. Le Gouvernement entend également encourager le réemploi du matériel et poursuit la modernisation de la gestion des achats et de la logistique.

Engagée en 2014, la Réforme des achats de l'administration cantonale vaudoise a permis de développer les achats groupés et de négocier des conditions plus avantageuses auprès des fournisseurs.

Aujourd'hui, une majorité des achats est encore effectuée directement par les services de l'État, sans impliquer la Direction des achats et de la logistique (DAL). Parmi ces acquisitions, certaines pourraient être regroupées conformément aux règles en vigueur. Cette situation limite les possibilités de réaliser des économies d'échelle et complique le suivi des dépenses.

Un meilleur suivi et une gouvernance renforcée

La DAL développera ses outils de pilotage pour mieux suivre les dépenses, identifier les achats effectués en dehors du dispositif centralisé et mesurer les économies réalisées. Les éventuelles dérogations seront également mieux encadrées.

Ces mesures doivent permettre de renforcer le pouvoir de négociation de l'État, de mieux garantir le respect des procédures de marchés publics et de limiter les dépenses évitables. Un premier bilan sera présenté au Conseil d'État dans un délai de dix-huit mois.

Le réemploi pour une meilleure utilisation des ressources

La maîtrise des dépenses passe aussi par une meilleure utilisation des biens déjà disponibles. Dans cette optique, la DAL a déjà mis en place un dispositif de réemploi du mobilier au sein de l'administration, permettant aux services de réutiliser des équipements plutôt que de procéder systématiquement à de nouveaux achats.

Cette pratique existe déjà au sein de l'administration, par l'intermédiaire de la logistique et du portail informatique de la DAL. Les demandes concernent principalement les chaises de bureau, les bureaux et les chaises de classe ou de réunion. Une façon concrète de prolonger la durée de vie des équipements tout en limitant les dépenses.

Un crédit d'étude pour développer ces démarches

Sous réserve de l'accord de la Commission des finances, le Conseil d'État a accordé un crédit d'étude destiné à préparer la deuxième phase de la Réforme des achats (RefA II). Cette nouvelle étape vise à poursuivre la modernisation et la coordination des achats de l'administration, notamment dans les domaines des achats spécifiques, de la gestion des stocks et des outils informatiques. Elle permettra également de professionnaliser le dispositif de réemploi initié par la DAL, en évaluant les besoins en matière de logistique, de stockage et d'outils numériques.

En développant les achats groupés et le réemploi, le Conseil d'État entend réduire les dépenses évitables et garantir une utilisation plus efficace et responsable des deniers publics.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 25 novembre 2026

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat, 021 316 61 82
DEIEP, Antonio Guarino, Directeur, Direction des achats et de la logistique (DAL), 021 316 73 19